

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 11 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, ROBERT Bernard représentant M.TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie (arrivé à la question n°10), BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et M.GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie, MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert, PARISIO Raymond, JACQUES Jean et TIRAN Michel.

OBJET : CONSTRUCTION TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES SUPER SAUZE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : AVENANT N°2 AU MAPA PASSE AVEC LA SOCIETE MDP.

Le Conseil de Communauté,

VU le marché à procédure adaptée N°036/2008 conclu le 07 Août 2008 avec la société MDP – 31 c chemin du Vieux Chêne – 38 240 MEYLAN - pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction des télésièges de Sainte-Anne (lot 1) et du Sauze Super Sauze (lot 2),

VU l'avenant n°1 du 9 Octobre 2009 relatif à l'ajustement du montant des honoraires justifié par les différentes modifications du projet qui ont nécessité la reprise des phases « études »,

CONSIDERANT qu'en cours de mission, certaines prestations complémentaires se sont avérées nécessaires pour mener à bien le dossier :

- Reprise de l'étude d'impact pour prendre en compte la zone Natura 2000 située à proximité, suite au changement de la réglementation (4 jours),

- Modification du positionnement de la gare aval pour améliorer son intégration au site : embarquement latéral, adoucissement des talus, raccordement à la piste du Brec (5 jours),

- Modification de l'implantation des pylônes suite aux contraintes foncières nécessitant la reprise du profil en long (5 jours),

- Modification de l'alimentation électrique suite au déplacement du transformateur ERDF (2 jours),

- Reprise des terrassements de la piste de liaison et de la partie haute (2.5 jours).

VU le projet d'avenant n°2 d'un montant de **12 025.00 € HT** portant ledit marché à **66 806.50 € HT**,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** cet avenant n°2,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **RAPPELLE** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget annexe ski 2012

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M.LANFRANCHI

